

APPEL 2015 À PROPOSITIONS DE PROJETS POUR L'AFRIQUE

Information sur la Biodiversité pour le Développement

Cet appel est disponible en anglais, en français et en portugais, la version anglaise étant la version officielle. Les documents de l'appel à propositions, les lignes directrices et la documentation d'appui, comprenant la liste de questions fréquemment posées, sont disponibles sur www.gbif.org/BID. Les demandes de renseignements peuvent être adressées à [BID@gbif.org](mailto: BID@gbif.org).

INTRODUCTION

Le GBIF, Système Mondial d'Information sur la Biodiversité, est une infrastructure scientifique intergouvernementale qui offre un accès en ligne libre et gratuit aux données sur la biodiversité. GBIF.org constitue un point unique d'accès à plus de 570 000 000 données sur la biodiversité provenant de plus de 15 000 ensembles de données publiés par plus de 700 institutions. Ces données vont des spécimens de musée recueillis au tout début de l'exploration de l'histoire naturelle, aux observations actuelles effectuées par « les citoyens scientifiques » et le suivi des expéditions de recherche.

Le GBIF lance cet appel à propositions dans le cadre du programme d'[Information sur la Biodiversité pour le Développement \(BID\)](#) (en anglais), le montant total potentiel de cet appel étant de 900 000 €. Financé par [l'Union européenne](#) et piloté par le GBIF, BID est un programme pluriannuel qui vise à accroître la disponibilité et l'utilisation des informations sur la biodiversité pour la recherche et la prise de décision dans [les pays ACP](#) d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique. Le programme BID comprendra un deuxième appel à propositions de moindre envergure pour l'Afrique devant être lancé en 2017.

L'objectif global du programme BID est d'améliorer la gestion du capital naturel pour le bien-être des êtres humains grâce à l'utilisation accrue des informations sur la biodiversité pour guider la prise de décision. L'objectif spécifique est la mise à disposition des ressources d'informations requises pour répondre aux principaux enjeux politiques en matière de biodiversité. Le programme BID vise deux résultats principaux :

1. Une capacité accrue pour la mobilisation et l'utilisation efficaces des informations sur la biodiversité ;
2. Une disponibilité accrue des ressources d'information et des guides des meilleures pratiques pour la mobilisation et l'utilisation de l'information sur la biodiversité afin de répondre aux besoins des principaux enjeux politiques.

OBJECTIFS DE L'APPEL ET TYPES DE SUBVENTIONS

Cet appel concerne les projets en Afrique subsaharienne qui permettront de :

- Mobiliser des données sur la biodiversité liées aux zones protégées, aux espèces menacées et aux espèces exotiques envahissantes ;
- Utiliser et élargir les meilleures pratiques de numérisation des collections d'histoire naturelle et de mobilisation des données sur la biodiversité ;
- Utiliser les données sur la biodiversité pour contribuer à la prise de décision et la recherche ;

- Développer des réseaux nationaux, régionaux ou thématiques durables dont le but sera de promouvoir le partage et la réutilisation des données.

Trois grandes catégories de subventions sont concernées par cet appel à propositions :

1. Subventions nationales pour la mobilisation de données sur la biodiversité

Objectifs :

- Établir ou renforcer le système national d'information sur la biodiversité ;
- Accroître le nombre de données sur la biodiversité disponibles, pendant la période de subvention et au-delà ;
- Utiliser les données sur la biodiversité pour répondre aux priorités nationales.

Durée du projet : Les projets sélectionnés pourront amorcer leurs activités en juin 2016 pour une durée maximale de deux ans, suivie d'une période de six mois d'élaboration de rapports et d'évaluation. Tous les projets doivent s'achever d'ici au 31 décembre 2018.

Montant de subvention disponible : Jusqu'à 60 000 € par subvention nationale.

2. Subventions régionales pour la mobilisation de données sur la biodiversité

Objectifs :

- Établir ou renforcer les collaborations internationales afin de mobiliser les données sur la biodiversité ;
- Accroître le nombre de données disponibles sur la biodiversité, pendant la période de subvention et au-delà ;
- Utiliser les données sur la biodiversité pour répondre aux priorités de conservation.

Durée du projet : Les projets sélectionnés pourront amorcer leurs activités en juin 2016 pour une durée maximale de deux ans, suivie d'une période de six mois d'élaboration de rapports et d'évaluation. Tous les projets doivent s'achever d'ici au 31 décembre 2018.

Montant de subvention disponible : Un minimum de trois partenaires, originaires de pays ACP africains différents, doit former un consortium. Chaque partenaire pourra recevoir jusqu'à 20 000 €, et un coordinateur de consortium pourra recevoir jusqu'à 10 000 € de financement supplémentaire pour coordonner les activités de ses partenaires. Conformément aux critères spécifiques d'éligibilité détaillés dans les lignes directrices, un partenaire de consortium supplémentaire originaire d'un pays hors ACP pourra recevoir jusqu'à 10 000 €.

3. Petites subventions pour la mobilisation de données sur la biodiversité :

Objectifs :

- Accroître le nombre de données disponibles sur la biodiversité, pendant la période de subvention et au-delà ;
- Utiliser les données sur la biodiversité pour répondre aux priorités de conservation.

Durée du projet : Les projets sélectionnés pourront amorcer leurs activités en juin 2016 pour une durée maximale d'un an, suivie d'une période de six mois d'élaboration de rapports et d'évaluation. Tous les projets doivent s'achever d'ici au 31 décembre 2017.

Montant de subvention disponible : jusqu'à 5 000 € par subvention nationale.

Au cours du programme BID, chaque candidat peut recevoir un maximum de 60 000 € de financement pour des projets.

TYPES DE DONNÉES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LIBRE ACCÈS

Le GBIF encourage le libre accès aux données sur la biodiversité. Chaque projet recevant une subvention BID devra publier des données via le GBIF sous une [licence CC-BY ou CC0 \(en anglais\)](#). La mobilisation des données se réfère à toutes les étapes qui permettent aux données sur la biodiversité déjà existantes d'être disponibles et réutilisables : numérisation, gestion des données, nettoyage, mise aux normes internationales, et publication des données en ligne.

Le programme BID est axé sur la mobilisation des données existantes sur la biodiversité, plutôt que sur l'aide à la collecte de nouvelles données sur le terrain. Il soutiendra les efforts de mobilisation des données, en veillant particulièrement à ce que la qualité de ces données soit suffisante pour leur publication sur le réseau GBIF et pour leur réutilisation dans des cas d'utilisation ciblés destinés à la recherche et à la prise de décision. Les données mobilisées dans le cadre de BID doivent inclure l'un des types de données pouvant être publiés via le réseau GBIF :

- **Occurrences** : données fournissant la preuve qu'un organisme nommément désigné a été trouvé à un moment et dans un lieu spécifiés. Une occurrence peut être basée sur une observation sur le terrain, un spécimen de musée ou d'herbier, ou d'autres preuves.
- **Données d'échantillonnages** : données provenant de différents types d'enquêtes d'évaluation et de suivi environnementaux, écologiques et de ressources naturelles. Ces données proviennent de relevés ponctuels ainsi que de suivis en continu, et comprennent des activités telles que l'échantillonnage d'eau douce et marine, les parcelles de couverture végétale et de végétation, et le recensement des oiseaux par les sciences citoyennes, entre autres.
- **Listes taxonomiques** : listes d'espèces inventoriées dans une région. Ces ensembles de données comprennent parfois des informations supplémentaires sur le statut, l'origine, l'abondance, la protection, etc.
- **Descriptions de collection** : informations de base sur des collections biologiques n'ayant pas encore été numérisées. Ces ensembles de données peuvent comprendre la couverture taxonomique, les méthodes de collecte, les coordonnées et les exigences de citation.

Dans tous les cas, les données doivent être associées à des métadonnées expliquant la source, la propriété et les caractéristiques des données. Les métadonnées permettent aux utilisateurs de comprendre la portée de tout jeu de données et d'évaluer son utilité pour leurs fins. Les métadonnées garantissent également que les utilisateurs contactent les propriétaires des données et reconnaissent leur contribution lorsqu'ils les utilisent dans leurs propres recherches ou dans des publications.

Pour en savoir plus sur la publication des données et les procédures de validation du GBIF, cliquez [ici \(en anglais\)](#). Le GBIF fournira une assistance aux bénéficiaires des subventions BID en matière d'hébergement des données afin de soutenir la publication des données et leur disponibilité à long terme, dans les cas où les pays et les institutions ne pourraient assurer cet hébergement.

SOUTIEN AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS

Les projets financés par BID auront l'opportunité de recevoir un soutien pour le développement des compétences et expertises nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs. Tous les bénéficiaires BID auront accès à un service d'assistance à distance dispensé par des experts de la communauté GBIF et pouvant les aider à :

- Publier, gérer et utiliser les données sur la biodiversité ;
- Établir et renforcer les systèmes nationaux d'information sur la biodiversité et les réseaux de partage de données ;
- Se mettre en relation avec les utilisateurs de données, particulièrement au sujet des espèces exotiques envahissantes, des zones protégées et des espèces menacées.

De plus, les bénéficiaires régionaux et nationaux participeront à deux ateliers de renforcement des capacités organisés pour les bénéficiaires de subventions pendant la mise en œuvre de leur projet. Le premier atelier aura lieu juste après le début des activités des projets sélectionnés et visera les besoins spécifiques en renforcement des capacités identifiés lors de la soumission des propositions de projets, avec un accent probable sur la mobilisation des données. Le second atelier sera organisé lors de la deuxième moitié de la phase de mise en œuvre du projet et portera principalement sur la promotion de l'utilisation des données sur la biodiversité.

PROCESSUS ET MODÈLES DE DEMANDE

Le GBIF est responsable de l'exécution du programme BID, y compris des résultats des projets subventionnés. Les demandes seront évaluées par une commission d'experts régionaux et thématiques, et par des représentants des donateurs au cours d'un processus de mise en concurrence comprenant deux étapes.

- Les notes conceptuelles initiales doivent être soumises selon les modèles fournis d'ici au 20 novembre 2015 à 9 h 00 CET ou 8 h 00 UTC/GMT.
- La commission d'évaluation et le GBIF fourniront un retour d'informations détaillé et des recommandations aux candidats invités à soumettre une proposition complète. Ces candidats sélectionnés recevront des modèles de proposition complète, laquelle devra être soumise en février/mars 2016 pour évaluation.
- Les résultats finaux du processus de sélection seront annoncés en mars/avril 2016.

Des modèles de note conceptuelle et des lignes directrices s'y rattachant sont disponibles pour chacun des trois types de subventions.

1. Subventions nationales pour la mobilisation de données sur la biodiversité

- [Modèle de note conceptuelle](#)
- [Lignes directrices](#)

2. Subventions régionales pour la mobilisation de données sur la biodiversité

- [Modèle de note conceptuelle](#)
- [Lignes directrices](#)

3. Petites subventions pour la mobilisation de données sur la biodiversité

- [Modèle de note conceptuelle](#)
- [Lignes directrices](#)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ (POUR LES TROIS TYPES DE SUBVENTION)

1. Les notes conceptuelles et les propositions complètes doivent être reçues en anglais dans les délais définis.
2. Tous les partenaires de projets confirmés doivent avoir rempli [l'un des sondages BID](#) (page en anglais avec accès aux sondages en français)¹.
3. Les candidats doivent être des entités juridiques résidant dans un pays ACP africain ([voir Annexe A, section A](#)). Ces entités incluent les agences gouvernementales nationales, les points nodaux GBIF, les musées et collections d'histoire naturelle, les instituts de recherche, les universités et les ONG.
4. Les demandes concernant des partenaires de pays ou d'organisations qui participent déjà au GBIF doivent comprendre une déclaration de soutien du chef de délégation GBIF ou du responsable de point nodal².
5. Toutes les activités subventionnées par BID doivent être à but non lucratif. Les fonds du programme BID peuvent être utilisés pour subventionner les heures de travail du personnel, les frais de déplacement et les frais liés à l'organisation de réunions et d'ateliers, et un montant limité de frais d'équipement et de services informatiques.
6. Les subventions BID ne peuvent pas être utilisées pour couvrir des frais généraux.
7. Les candidats doivent s'engager à un cofinancement (en nature ou en espèces) de leurs projets et indiquer les détails de ce cofinancement dans leur note conceptuelle et leur proposition complète. Le cofinancement fait référence aux coûts réels encourus par les candidats lors de l'exécution des activités du projet subventionné. Il peut s'agir d'apports en nature qui contribuent directement aux activités du projet (tels que les salaires du personnel, les frais de déplacement, etc.) ou toute contribution en espèces aux activités BID provenant d'autres sources de financement.
8. Toutes les activités proposées du projet doivent être programmées pendant la période de mise en œuvre définie pour chaque type de subvention.
9. Tout candidat doit fournir un plan garantissant la durabilité des activités au-delà de la période de soutien du programme BID.
10. Toutes les données mobilisées grâce aux subventions BID, ainsi que tout autre produit de ces projets tels que le matériel de formation, doivent être mis à disposition sous [licence CC-BY ou CC0](#) (en anglais).

¹Ces sondages sont destinés aux décideurs et aux détenteurs de données sur la biodiversité dans les pays ACP africains, et visent à comprendre les besoins et les ressources en données sur la biodiversité de la région.

²Vous trouverez les coordonnées des représentants des pays et organisations participant au GBIF sur les pages des participants sur le site Internet du GBIF dont les liens se trouvent sur la liste des participants (en anglais) : <http://www.gbif.org/participation/participant-list>.